

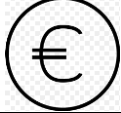














FORMATION PAR APPRENTISSAGE

FORMATION PAR APPRENTISSAGE																						
Niv. 5	BTS	« A.C.S - AGRI » Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise AGRIcole																				
 PREREQUIS	Prérequis	L'entrée en Apprentissage nécessite d'être titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel. Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.																				
	Délai d'accès	Début de formation dernière semaine d'Août. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche de précontrat signée d'un employeur. Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.																				
	Tarif	Formation gratuite pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self) Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)																				
	Rémunération	L'apprenti est salarié de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur. L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective. L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 ans à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ère année</td> <td>27 % du SMIC</td> <td>43 % du SMIC</td> <td>53 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2ème année</td> <td>39 % du SMIC</td> <td>51 % du SMIC</td> <td>61 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3ème année</td> <td>55 % du SMIC</td> <td>67 % du SMIC</td> <td>78 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">Cependant, la convention collective applicable dans l'entreprise peut avoir sa propre grille de rémunération des apprentis et ainsi prévoir des pourcentages différents de ceux prévus par la loi. Dans ce cas, c'est le montant le plus favorable qu'il faut appliquer.</p>		16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC	2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC	3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																		
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC																		
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC																		
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC																		
	Durée	Formation de 1400h sur 2 ans 40 semaines en UFA sur 2 ans 56 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 2 ans																				
	Lieu d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation agricole 																				

	<p>Objectifs</p>	<p>Collecter et d'enregistrer les informations nécessaires au diagnostic : agronomiques, économiques, financières, réglementaires, environnementales, sociétales.</p> <p>Réaliser une veille sur les filières agricoles, territoire</p> <p>Analyser les résultats, les atouts et contraintes et les forces et faiblesses de la situation observée</p> <p>Conduire les productions agricoles en cherchant à atteindre performances économiques et environnementales</p> <p>Gérer le matériel, les équipements et les bâtiments</p> <p>Mettre en œuvre une activité de transformation ou de conditionnement des produits de l'exploitation</p> <p>Mettre en œuvre une activité commerciale</p> <p>Organiser et encadrer le travail d'une équipe</p>
	<p>Contenu de la formation</p>	<p>Modules généraux</p> <p>M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui</p> <p>M2 : Construction du projet personnel et professionnel</p> <p>M3 : Communication</p> <p>Modules professionnels</p> <p>M4 : Pilotage de systèmes biotechniques</p> <p>M5 : Gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole</p> <p>M6 : Organisation du travail en entreprise agricole</p> <p>M7 : Pilotage d'un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multiperformance et de résilience</p> <p>M8 : Accompagnement du changement stratégique dans les entreprises agricoles</p> <p>EIL – Bien-être, Sécurité et Santé dans l'exploitation</p>
	<p>Méthodes mobilisées</p>	<p>Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel.</p> <p>Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.</p>
	<p>Modalité d'évaluation</p>	<p>Tests de positionnement et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible</p> <p>Évaluation par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.</p> <p>Certification par du Contrôle Continu en cours de Formation (CCF) et par des Epreuves Terminales en juin de la dernière année.</p>
	<p>Examen</p>	<p>Taux de réussite en 2022 : 66% - 12 candidats inscrits – 5 mentions – admis</p> <p>Taux de réussite en 2023 : 20% -10 candidats inscrits - 2 mentions -2 admis</p> <p>Taux de réussite en 2024 : 33%- 12 candidats inscrits - 4 mentions- 4 admis</p>
	<p>Accessibilité</p>	<p>Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR.</p> <p>Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. adeline.bellanger@cneap.fr</p> <p>L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.</p>
	<p>Poursuite d'étude</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Licence professionnelle • Agriculadre • Certificat de qualification professionnelle • Ecole d'ingénieurs ou de commerces <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">50% de poursuite d'étude en 2023</div>

		<ul style="list-style-type: none"> • Vie active (dans la production, dans un institut technique, dans une entreprise ou dans un organisme)
	Insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Production • Institut technique • Organisme <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">50% vers la vie active en 2023</div>
	Evaluation de la formation par les apprentis	

  	Contact	UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 ufa.derval@cneap.fr lycesaintclair.fr
---	----------------	---